

*Développement social*

aérienne; le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker)—L'énergie—Le traitement des ressources dans les régions d'où elles sont extraites—La possibilité de déménager le complexe de Sarnia; le député de New Westminster-Coquitlam (M<sup>lle</sup> Jewett)—L'emploi—La remise en vigueur du programme d'extension des services—Le rétablissement des crédits nécessaires à 12 projets.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

#### DÉCRET CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard (au nom de M. Trudeau):

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'Il plaise à Votre Excellence:

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 21 avril 1980, relativement à l'établissement d'un département d'État chargé du Développement social, la prie de bien vouloir approuver ledit décret.

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre au sujet du décret qui a été soumis à notre approbation. Depuis un certain nombre d'années, nous avions grand besoin d'un département d'État pour le développement social.

C'est avec plaisir qu'hier, en compagnie de mes collègues, j'ai effectué un survol des vingt dernières années, depuis le début des années 60. Parce que je me les rappelle très clairement, je suis sûr que je puis dire sans offenser personne que la chanson thème que cela m'a remis en mémoire s'intitulait: «But, Deary, You're So Much Older Than I». Voilà pourquoi, en politique, je regarde vers l'avenir.

Le monde de la politique est fait d'expédients et de mesures de replâtrage; c'est pourquoi le gouvernement précédent avait décidé de mettre sur pied un ministère chargé de la planification à long terme des besoins sociaux et culturels des Canadiens et qu'il avait rédigé un décret du conseil à cet effet. Je suis enchanté que le gouvernement actuel ait jugé bon de représenter ce décret à peu près dans la même forme.

Un ministère de la justice sociale, un ministère pour le développement social, contribuerait de toute évidence à assurer à tous les Canadiens des conditions de vie équitables et enrichissantes. Mais l'éventail des questions liées au développement social est si vaste qu'on comprend aisément qu'il faille qu'un organisme se charge de concevoir une politique à long terme qui survivra à divers gouvernements et qui garantira le respect des droits essentiels des futures générations de Canadiens. Nous avons vu adopter beaucoup trop de programmes de rafistolage au cours de la dernière décennie.

● (1640)

Je place personnellement beaucoup d'espoir dans le projet de création d'un ministère du développement social. J'espère ne pas pécher par optimisme à cet égard. Plus que tout autre

ministère, celui-ci s'occupera des aspects de l'action gouvernementale qui touchent directement les droits, l'aisance et le bonheur des citoyens canadiens dans leur existence quotidienne. Je crois que le titulaire de ce portefeuille devrait être l'un des ministres les plus importants du cabinet. Si des questions comme la sécurité de la vieillesse, les pensions, l'emploi, le logement, les droits de la femme, les possibilités d'emploi des handicapés, la pauvreté, les soins médicaux, la condition physique et l'immigration n'ont pas la priorité auprès du gouvernement du Canada, qu'est-ce qui pourrait bien l'avoir?

La gamme des préoccupations en matière de développement social est si vaste que j'ai décidé d'axer mes propos sur un aspect en particulier, à savoir la politique concernant les personnes âgées. C'est la troisième étape de la vie qui devrait être l'âge d'or, mais qui ne l'est pas pour bien des Canadiens. Comme j'approche de l'âge normal de la retraite et que je n'ai pas le moindre envie d'être forcé de la prendre, je songe de plus en plus à ce facteur dont dépend certainement le bonheur dans la vie et que l'on peut considérer comme un droit fondamental de la personne. Beaucoup trop de Canadiens constatent soudainement, à l'approche de l'âge de la retraite, que leur capacité de décider de leur mode de vie change brusquement et qu'elle est réduite. Je songe aux droits qu'ils prenaient pour acquis auparavant—le droit de travailler, d'être utile et productif dans la société, de gagner sa vie et de vivre décemment. Tous ces droits disparaissent beaucoup trop vite quand on atteint l'âge de 65 ans.

La question du choix m'amène tout naturellement à aborder le sujet de la retraite obligatoire. A notre époque, les gens devraient avoir la possibilité de décider plus librement si leur carrière doit se terminer à l'âge de 65 ans, et j'espère que cela se réalisera au cours de cette décennie. Bien des facteurs entrent en jeu dans une telle décision, notamment l'état de santé, la situation financière, le désir de continuer à travailler, la possibilité de continuer à être productif, le fait d'apprécier ses loisirs, la situation familiale et ainsi de suite. Un âge de retraite obligatoire ne répond ni aux besoins de l'économie ni aux besoins ou aux souhaits de la majorité des gens.

C'est pourquoi notre parti avait l'intention de s'arrêter tout particulièrement à la question de l'âge de la retraite dans son examen des régimes de pensions publics et privés du Canada. Cette question préoccupe d'ailleurs grandement la population, tant au Canada qu'à l'étranger. Il semble qu'on réclame aux instances publiques le droit de décider du moment opportun pour prendre sa retraite. A l'heure actuelle, l'individu n'a pas le choix. La législation sur les droits de l'homme accorde aux employeurs le pouvoir d'établir leurs propres règles en matière de retraite, et les employés âgés de plus de 65 ans ne sont aucunement protégés contre les pratiques discriminatoires d'emploi ou d'embauche. La solution à ce problème exige avant tout de la souplesse. Ce n'est pas tout le monde qui veut travailler après l'âge de 65 ans, mais c'est le droit et le privilège de chacun. Par ailleurs, des raisons de santé ou l'impossibilité de se trouver un emploi approprié peuvent empêcher certaines personnes de travailler après 65 ans ou même avant cet âge. Selon un sondage réalisé en 1975 par Statistique Canada, 37 p. 100 des hommes avaient pris leur retraite avant d'avoir 65 ans, et, parmi ceux-ci, 70 p. 100 avaient été forcés de le faire pour des raisons de santé ou parce